Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_083-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 12 mai 2026

Délibération n°2026-05-083

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45

Désignation de représentants à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Elorn

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean M. POT Dominique à M. LOAËC Éric Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_083-DE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Elorn a été approuvé le 15 juin 2020 par le préfet du Finistère. Il est porté par le Syndicat de Bassin de l'Elorn et s'étend sur les bassins versants de l'Est et du Nord de la rade de Brest.

Ce territoire de 736 km^2 est à la fois très urbain (près de 300 000 habitants) et très agricole, avec près de 700 exploitations pour une surface agricole utile de 360 km^2. 42 communes se côtoient sur ce territoire, dont les plus importantes sont Brest, Landerneau et Landivisiau.

Il est irrigué par un dense réseau de cours d'eau, long d'environ 1 100 km, serpentant dans 4 bassins versants principaux : l'Elorn, la Penfeld, la Mignonne et le Camfrout, qui se jettent dans une rade de 180 km^2.

Outil de planification fondamental institué par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Pour ce faire, il est suivi par une « Commission Locale de l'Eau » (CLE), rassemblant des acteurs de multiples horizons pour assurer la concertation autour de tous les enjeux liés à l'eau sur le territoire.

Il convient donc de procéder à la désignation de 4 représentants de la CCPL au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.**

- **Procède à la désignation de 4 représentants au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn :**
  - **M. BILLON Henri**
  - **M. GILET Yves-Marie**
  - **M. MARCHAL Thierry**
  - **M. PLOUZANÉ Philippe**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.

Le Président,
Henri BILLON.



